

# **PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHÉS DANS L'ENTREPRISE**

En collaboration avec le service SST MSA AUVERGNE, mai 2020.

Au paragraphe VI du protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés (PND) du 9 mai 2020, il est prévu :

- qu'il « revient, à l'entreprise, le cas échéant avec la médecine du travail, de rédiger préventivement une procédure ad hoc de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée et de les inviter à rentrer chez eux et contacter leur médecin traitant »
- qu'elles « élaborent des matrices des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») pour faciliter l'identification des personnes contacts en cas de survenu d'un cas avéré ».

Cette procédure a pour finalité de répondre à ces obligations réglementaires.

A/ PREALABLE :

Une information générale doit être faite à l'ensemble du personnel afin de :

- rappeler les gestes barrières et la nécessité de la distanciation sociale,
- demander aux personnes présentant des signes cliniques évocateurs de la pathologie COVID 19 de ne pas se rendre sur leur lieu de travail et de prendre RDV avec leur médecin traitant sans délai.

Cette dernière information peut se faire en demandant aux salariés de compléter l'auto-questionnaire ci-dessous :

<b>Si ces dernières 48h, vous avez eu de la température, quelle a été votre température la plus élevée ?</b>		
Ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?	OUI	NON
Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte du goût ou de l'odorat ?		
Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge et/ou des douleurs musculaires et/ ou des courbatures inhabituelles ?		
Ces dernières 24h, avez-vous de la diarrhée avec au moins 3 selles molles		
Ces derniers jours, avez-vous une fatigue inhabituelle ?		
Depuis 24 h ou plus, êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire ?		
Depuis 24 h, avez-vous noté un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?		
<p>- Si un ou plusieurs signes apparaissent, <b>même faiblement ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai</b> mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures.</p> <p>- <b>Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000</b> (service gratuit + appel gratuit) pour être orienté vers un médecin généraliste.</p>	<p><b>En attendant mon rendez-vous avec un médecin,</b> je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes.</p>	<p><b>Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15</b> (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).</p>

## B/ EN PRESENCE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE DANS L'ENTREPRISE :

La prise en charge repose sur :

- l'isolement,
- la protection,
- la recherche de signes de gravité.

### 1- L'ISOLEMENT :

Doit se faire dans une pièce dédiée, repérée, en libre accès, avec une fenêtre. Elle doit être suffisamment grande pour permettre de garder une distance raisonnable avec la personne symptomatique ( environ 8 m<sup>2</sup>).

Préférer une pièce avec un revêtement de sol plastique ou carrelage.

La pièce ne doit pas être encombrée, deux chaises, une table et un téléphone (avec possibilité d'appel à l'extérieur et numéro noté bien en évidence), une poubelle suffisent.

Dans une boîte pouvant se fermer mettre : deux masques chirurgicaux, un flacon de gel hydro alcoolique, un paquet de lingettes désinfectantes, un rouleau de sac poubelle avec lien pour fermeture.

Prévoir un protocole pour le nettoyage de la pièce après chaque occupation (annexe 1):

- Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces (table, chaises, téléphone, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, poubelle) avec une blouse à usage unique et de gants de ménage.
- Pour l'entretien des sols, privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
  - les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent,
  - les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
  - un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé,
  - les sols et surfaces doivent être désinfectés avec un désinfectant de la norme NF EN 14476 ou de l'eau de javel diluée (dilution à 0,5 %) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
  - si présence de moquettes, recommander l'usage d'aspirateurs munis de filtres HEPA (High Efficiency Particulate Air), ces filtres sont des filtres à haute efficacité permettant de retenir les microorganismes rejetés par le moteur.

- Les déchets produits par la personne contaminée, mis dans un sac poubelle fermé, suivent la filière d'élimination classique.

## 2- LA PROTECTION :

Le terme générique de "réfèrent COVID" sera utilisé pour désigner les personnes formées au contexte de l'épidémie COVID, il peut être :

- un personnel de santé de l'établissement,
- un sauveteur secouriste du travail
- ou tout salarié identifié comme tel par l'employeur.

Il aura en charge d'isoler la personne symptomatique et de gérer son évacuation selon la situation.

Il est nécessaire que le « réfèrent COVID » :

- bénéficie d'une formation (pas de programme officiel de formation des "réfèrents Covid"). Le service SST réfléchi à la mise en place d'une formation réalisée en dématérialisée qui abordera les différents points nécessaires pour l'accomplissement de cette mission.
- qu'il soit bien identifié au sein de l'entreprise (diffusion de son numéro de téléphone, de ses jours et horaires de présences)
- que soit mis à sa disposition des kits d'intervention composés au minimum :
  - 2 masques chirurgicaux (1 pour le « réfèrent COVID » et un pour le salarié symptomatique),
  - 1 flacon de gel hydro-alcoolique (NF EN 14476 / 70 à 75% d'alcool, mention virucide).

## 3- LA RECHERCHE DE SIGNES DE GRAVITE :

La personne symptomatique est venue à la pièce d'isolement en emportant ses affaires, elle ne repassera pas à son poste de travail.

Le réfèrent COVID doit évaluer l'état de santé de la personne et contacter le 15 pour avis médical (annexes 2 et 3) :

- Si le 15 estime qu'il n'y a pas de signes de gravité :

Organisation du retour à domicile en évitant les transports en commun.

- Si le 15 estime qu'il y a des signes de gravité :

Organisation de l'évacuation de la personne par les services d'urgence selon le protocole de l'entreprise.

## C/ LES MATRICES DES CONTACTS :

Il est également prévu dans protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés du Ministère du travail que les entreprises élaborent des matrices des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») pour faciliter l'identification des personnes contacts en cas de survenu d'un cas avéré.

Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

### 1- DEFINITION D'UN CONTACT :

Toutes personnes ayant eu des contacts avec un cas confirmé ou probable à partir de 48h précédant l'apparition de ses symptômes et jusqu'à son isolement et ce, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact).

Est considéré comme :

- Contact à risque, toute personne :
  - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
  - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
  - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
  - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
  - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
- Contact à risque négligeable, toutes les autres situations de contact dont :
  - cas de COVID-19 déjà identifié, guéri ou encore malade, (en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade).

## 2- DEFINITION - REALISATION DU TRACING ::

Noter (nom, prénom, numéro de téléphone) les personnes qui ont partagé le bureau, une salle de réunion, une voiture avec la personne symptomatique dans les dernières 48 heures.

Il sera peut-être nécessaire :

- de tenir des registres de présences journalières dans les bureaux paysagers,
- de faire des feuilles d'émargement pour les réunions en présentiel ;
- de noter sur un document les personnes utilisant le même véhicule pour un déplacement professionnel,

et de centraliser ces renseignements afin de les communiquer facilement en cas d'enquête de contact-tracing.

## 3- 3 CONDUITE A TENIR :

Le référent COVID informe le cadre de proximité et/ou le service RH du départ de l'entreprise du salarié symptomatique.

Le service RH sera en charge de compléter le tableau « fichier tracing » (annexe 4) et de le transférer au service SST via l'adresse : [contactsst.blf@auvergne.msa.fr](mailto:contactsst.blf@auvergne.msa.fr)

## D/ RAPPEL DES GESTES BARRIERES ET DE LA DISTANCIATION SOCIALE :

- Distanciation sociale :

S'abstenir de toute sortie non indispensable dans un lieu public.

Ne participer à aucun regroupement, qu'il soit de nature professionnelle, sociale ou familiale.

Eviter tout contact avec des personnes vulnérables (personnes âgées...).

Eviter de fréquenter de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).

- Les gestes barrières :

Se laver les mains régulièrement (eau + savon) ou utilisez une solution hydroalcoolique.

Tousser ou éternuer dans votre coude, ou dans un mouchoir.

Utiliser des mouchoirs à usage unique (et les jeter à la poubelle après le premier usage).

Saluer sans serrer la main, sans embrassades.

Conserver une distance d'au moins 1 mètre avec tout interlocuteur.

NB : le port du masque est recommandé si les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées.

## Annexe 1 : PROCEDURE DE NETTOYAGE DE LA SALLE D'ISOLEMENT

**Avant et après l'opération de nettoyage un lavage des mains avec de l'eau et du savon est nécessaire.**

### Matériels de protection à utiliser :

- gants de ménages
- vêtements de travail adaptés

**CHAQUE ETAPE DEVRA ETRE REALISEE AVEC UN BANDEAU DE NETTOYAGE A USAGE UNIQUE**

**ETAPE 1 : VENTILATION** de la pièce en ouvrant la fenêtre pendant toute la durée de l'opération

**ETAPE 2 : DETERSION** des surfaces (table, chaises, téléphone, poignées de porte et fenêtres, interrupteurs, sol, lavabo, poubelle) **avec un produit contenant un tensioactif** (savon, détergent, dégraissant et détachant).

**ETAPE 3 : RINCAGE** à l'eau claire des surfaces

**ETAPE 4 : SECHAGE** des surfaces

**ETAPE 5 : DESINFECTION** des surfaces avec un produit désinfectant portant la norme NF EN 14476 ou avec d'autres produits comme l'eau de javel à la concentration virucide (0.5% de chlore actif).

## **Annexe 2 : RECHERCHE DES SIGNES DE GRAVITE**

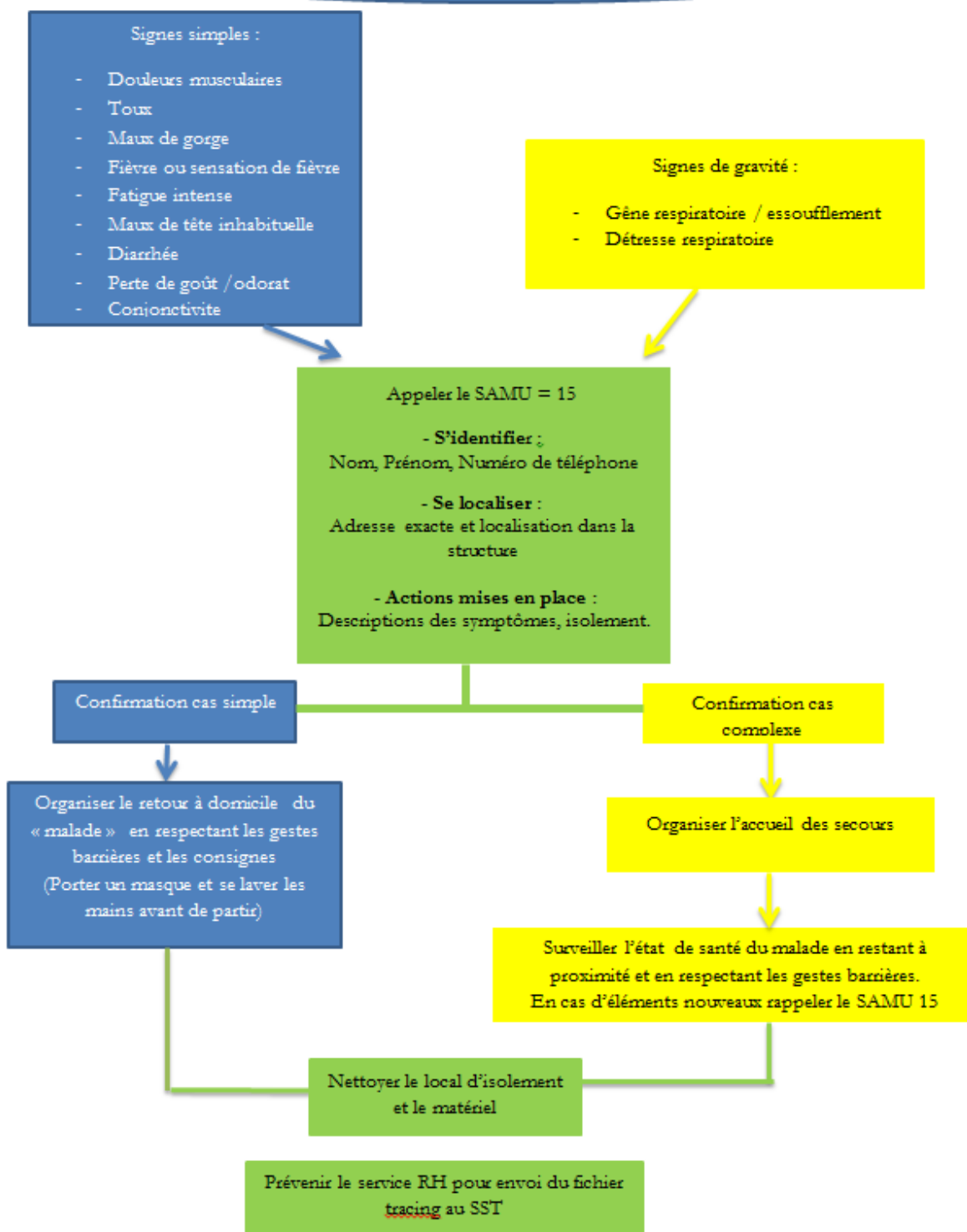
Le référent COVID remplit les cases du tableau avant de contacter les services d'urgences du SAMU 15 (114 pour les personnes sourdes ou malentendantes) afin de connaître la marche à suivre.

Si ces dernières 48h, vous avez eu de la température, quelle a été votre température la plus élevée ?		
Ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?	OUI	NON
Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte du goût ou de l'odorat ?		
Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge et/ou des douleurs musculaires et/ ou des courbatures inhabituelles ?		
Ces dernières 24h, avez-vous de la diarrhée avec au moins 3 selles molles		
Ces derniers jours, avez-vous une fatigue inhabituelle ?		
Depuis 24 h ou plus, êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire ?		
Depuis 24 h, avez-vous noté un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?		



**ANNEXE 3 : Logigramme référent COVID.**

**Salarié présentant symptômes évocateurs COVID-19**



#### ANNEXE 4

#### FICHER « TRACING » DES PERSONNES CONTACTS

Après avoir réalisé l'enquête «tracing» des personnes contacts avec le cas suspect COVID 19, merci de renvoyer le fichier à la boîte mail du service de santé au travail de la MSA Auvergne : [contactsst.blf@auvergne.msa.fr](mailto:contactsst.blf@auvergne.msa.fr)

<b>Numéro de cas</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N°INSEE</b>	<b>N° de téléphone du contact</b>	<b>Type de contact :</b> Réunion, bureau, véhicule, poste de travail, fumoir, salle de pause, salle de restauration, vestiaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					